Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261008-20261005-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 2 octobre 2026

Séance du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six le jeudi huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Gwenaël RAULT, Nicolas RICHARD, Sarah LE SQUER.

Absents : Anthony MALOLEPSZY (adjoint, pouvoir donné à Gwenaël LE BOUILLE), Cyrille GOUJON (pouvoir donné à Roger LE CLECH), Elisabeth BOUSSION (pouvoir donné à Nicolas RICHARD).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Sarah LE SQUER secrétaire de séance.

2026-10-05

SUBVENTION A LA PROTECTION CIVILE

M. le Maire propose que le conseil municipal de Brandérion se mobilise pour soutenir les populations qui ont fait face aux incendies multiples et d'une intensité historique durant cet été 2026. Les incendies qui ont frappé la Gironde et les Landes ont nécessité des moyens humains et matériels considérables. Cette tragédie exceptionnelle a des conséquences humaines, sanitaires et environnementales durables.

La Protection Civile est une association agréée de sécurité civile en France qui apporte un soutien aux populations victimes de crises et de catastrophes naturelles. Elle a été particulièrement mobilisée pour répondre aux premières urgences et continue de mettre en place de multiples dispositifs de soutien.

Un soutien financier de la commune de Brandérion permettra de participer au financement du matériel, des équipements, des véhicules et des moyens indispensables à ces interventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Protection civile pour l'année 2026.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20261008-20261005-DE

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).